



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2014



Agitateur d'assurances

Edito

La raison discute.
La sagesse oriente.
L'agitation aiguise la vision !

Comment qualifier cette année 2014 autrement qu'à travers le mouvement ?

Nous avons en effet connu une année riche en évolutions, avec de nouveaux courtiers qui ont rejoint notre hors-bord ; avec des fondamentaux qui se confirment tels que la P50, la Pol-Air, Cares, l'incendie ou autres produits qui sont les socles de notre production ; avec des promesses qui se concrétisent telles que le lancement de la P40 ; avec des marques de considération telles que le prix Decavi de la meilleure campagne de pub organisée en non vie ou encore le titre de PME de l'année 2015 en Fédération Wallonie-Bruxelles ; avec de l'enthousiasme, de l'agitation, des plaisirs partagés ; avec des projets nombreux, diversifiés ; avec l'envie d'avancer, toujours !

La vie quotidienne d'Aedes doit être rythmée par la créativité, le besoin de se dépasser que ce soit dans la gestion des dossiers, dans le lancement de nouveaux produits, dans l'écoute à apporter aux courtiers qui nous font confiance. On a coutume de nous définir comme une épicerie de luxe et c'est vrai qu'on tient particulièrement à la proximité et à la qualité de nos contacts, de nos services mais 2014 a à nouveau été marquée par une très grande professionnalisation de notre organisation. Reportings, validations, Twin Peaks II... nous avons fait preuve d'adaptation, de réactivité mais aussi de pédagogie afin de former le monde du courtage aux nouvelles pratiques imposées par ces changements réglementaires. A ce titre, Aedes est la première société active dans le secteur à bénéficier de la certification ISAE, gage d'une qualité irréprochable dans l'ensemble de notre gestion et de nos process.

Mais Aedes, c'est aussi tout un concept, une gestion des ressources humaines spécifiques, un engagement social, sportif, humain. Les Trophées Aedes de l'assurance ont à nouveau rassemblé près de 500 personnes en mai 2014. En septembre, toute notre équipe a passé deux jours dans les Alpes à l'assaut d'un sommet de 4000 mètres. Notre potager, lui, a vu le jour et nos collaborateurs profitent des récoltes. Aedes, vous le savez ou l'aurez compris, c'est une aventure. Forcément exigeante parce qu'aucune société ne peut, comme nous le faisons, afficher une croissance à deux chiffres sans effort, sans travail, sans vision. Forcément humaine parce que notre approche repose sur un engagement sans faille de nos collaborateurs, de nos courtiers partenaires. Forcément enivrante parce que nous mettons un point d'honneur à diversifier notre offre, à multiplier nos idées en gardant à l'esprit cette nécessité de confirmer, tant pour les courtiers que pour les assurés, le rôle clé que nous entendons jouer en auto et en incendie.

Thierry Ronvaux

Derrière le concept, des chiffres !

Aedes, c'est un concept, c'est vrai mais un concept qui porte ses fruits, chiffres à l'appui. A travers ce rapport de gestion, vous verrez à quel point l'agitation peut être porteuse et à quel point notre « épicerie de luxe » grandit et tient une place de plus en plus importante sur le marché de l'assurance non-vie.

1. Comptes annuels 2014

Nos comptes annuels se clôturent au 31 décembre 2014 par un bénéfice net de 391.735 €.

Le total des produits de notre compte d'exploitation s'élève à

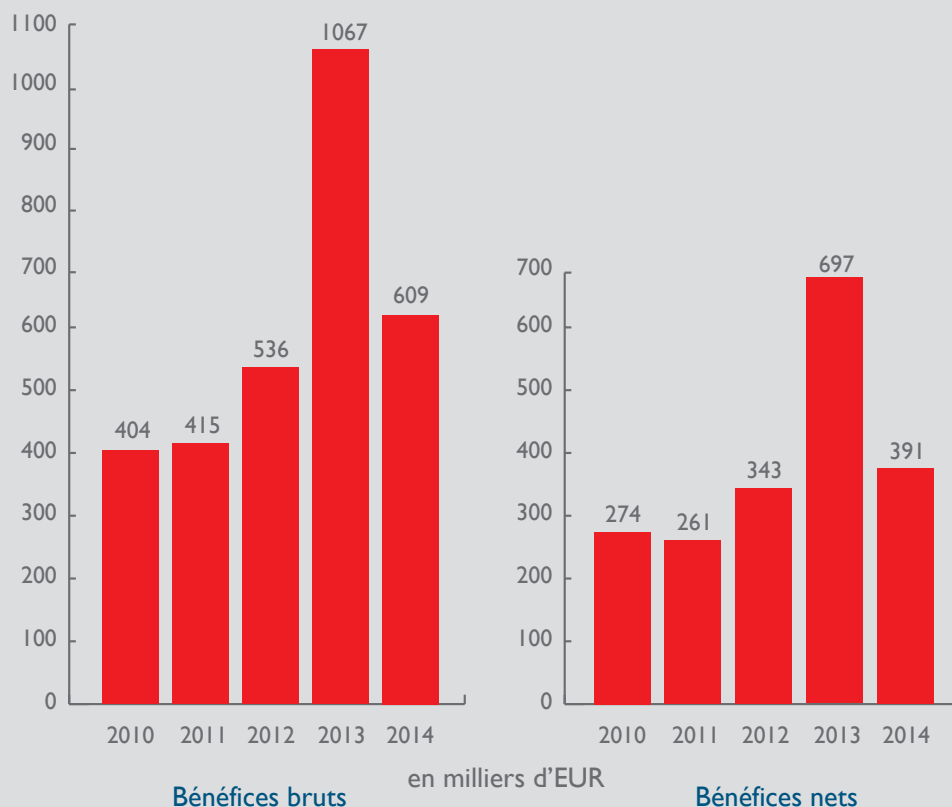
7.277.100 € (progression du chiffre d'affaires de 11% en 2014 par rapport à 2013).

Ces produits sont composés essentiellement de commissions eu égard à notre statut de souscripteur.

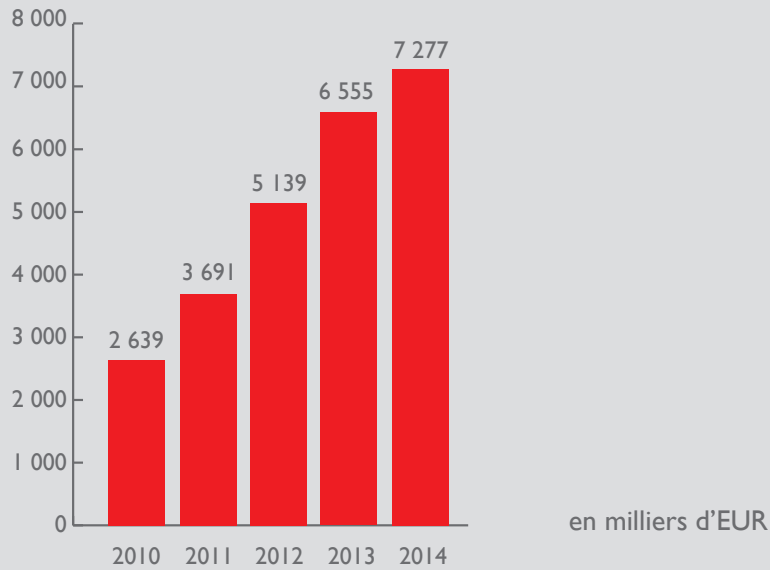
Le total des charges d'exploitation

s'élève à 6.727.452 €. Ce montant comprend notamment 3.523.573 € de commissions versées à nos courtiers partenaires et 413.255 € pour les amortissements qui portent essentiellement sur le développement d'outils informatiques adaptés à notre activité.

Évolution du bénéfice



Évolution du chiffre d'affaires



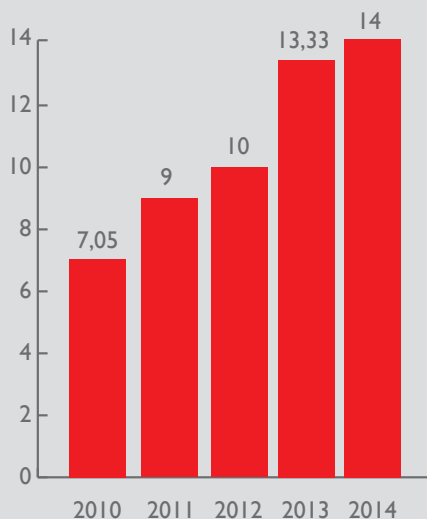
2.Dividende relatif à l'exercice 2014

Tenant compte du report à nouveau qui totalise 790.666 € au 31/12/2013 et du bénéfice après impôts de 391.735 € pour l'exercice concerné, le Conseil propose d'affecter le total de ces deux montants, soit 1.182.401 € comme suit :

- Bénéfice à distribuer : 386.400 €
- Bénéfice à reporter : 796.001 €

Le dividende après prélèvement du précompte mobilier s'élève à 10,5 € par action en progression de 5 % par rapport à 2013.

Evolution du dividende



3. Exposé sur la situation de la société (Article 96, 1° du Code des sociétés)

Aedes agit en qualité de souscripteur auto, incendie, RC familiale, gens de maison et protection juridique. Le portefeuille comprend au 31/12/2014 83.097 polices dont 23.871 RC voitures et 7.993 incendie maison d'habitation. Avec Aedes Vlaanderen, le portefeuille comprend au 31.12.2014 98.555 polices.

Au plan bilantaire, l'actif de la société se présente comme suit. Les actifs incorporels (483.000 € contre 244.000 € en 2013) correspondent aux développements informatiques. Les actifs corporels totalisent 745.000 € contre 724.000 € en 2013. Les participations financières (1.245.000 € contre 1.110.000 € en 2013) concernent exclusivement les filiales. Enfin, les créances à plus d'un an portent sur 1.253.000 € contre 1.240.000 € en 2013.

Au passif, les fonds propres totalisent un montant de 2.400.000 € contre 2.395.000 € en 2013. La dette envers notre principal fournisseur compagnie est de 2.030.000 € par rapport à 1.993.000 € en 2013. Cette augmentation est liée à la croissance du portefeuille Aedes. Les dettes à plus d'un an sont de l'ordre de 530.000 € et sont principalement liées à l'acquisition d'un bien immobilier.

Il nous reste à préciser que la société n'est impliquée personnellement dans aucun litige.

Les prévisions pour l'exercice 2015 sont positives quant au développement de notre activité. Nous prévoyons de dégager un bénéfice à l'issue du prochain exercice social.

Notre créativité

La simplification de nos produits couplée au développement de niches constitue une option stratégique de Aedes.

Le succès de la P50 (prime RC Auto unique pour les bons conducteurs de 50 à 75 ans) non seulement nous conforte dans ce choix (la P40 a vu le jour début 2015...) mais contribue à l'amélioration constante de la qualité globale (fréquence, rentabilité technique) de notre portefeuille.

À la notion de simplification, Aedes entend ajouter progressivement celle de diversification de produits, le tout dans une approche créative. La PVélo a par exemple été annoncée fin 2014, et d'autres produits de niche seront lancés dans un futur proche.

Notre service, nos collaborateurs

Une formule pour résumer le tout : une organisation de Compagnie pour un service d'épicerie de luxe. Notre organisation Compagnie repose sur des contrôles internes réguliers, sur des audits externes, sur le respect strict des procédures de contrôle... Une procédure de certification ISAE 3402 est sur le point d'aboutir.

Mais la qualité de notre service constitue également pour nous un élément stratégique en tant que tel. Non seulement nos taux de chargement sont parmi les plus faibles du marché, ce qui nous permet de rester extrêmement compétitif mais l'obsession du service doit également être incarnée par chaque collaborateur Aedes. Ce n'est pas un slogan, c'est

une réalité mesurable et vérifiable : J+1 en production et comptabilité, J+2 en sinistres, gestion des nouveaux sinistres dans les 2 heures de leur réception, transparence, disponibilité.

Pour atteindre ces objectifs d'excellence, Aedes compte près de 17,4 équivalents temps plein au 31/12/2014 par rapport à 13 au 31/12/2013. Nos collaborateurs sont pour la plupart détenteurs d'un diplôme d'enseignement supérieur (graduat ou universitaire) à orientation juridique, économique ou assurantielle. La moyenne d'âge chez Aedes est de 37 ans et nous avons mis en place une politique commerciale unique basée sur la transversalité des compétences.

Comme vous le savez nos conseillers en agitation exercent une fonction transversale. La majorité du personnel est donc formée pour être opérationnelle dans les différents services (production, sinistres, réseau commercial). Ce principe s'explique par la politique de niche que nous menons et par les exigences de qualité auxquelles nous ne dérogeons jamais !

Notre communication

Un exposé sur la situation de la société ne serait pas complet si l'on n'évoquait pas le caractère atypique et performant de notre communication. Celle-ci n'a pas fait l'objet de modifications

fondamentales et est restée dans la lignée d'un style devenu notre signature au fil des années ; mais 2014 aura été marquée par plusieurs récompenses et une attention médiatique exceptionnelle. Notre action « Pommes » a en particulier suscité d'importantes retombées médiatiques. Un prix All Day Long parrainé par Kim Gevaerts, de même qu'un Trophée Decavi de la meilleure campagne publicitaire en non-vie, ont également distingué cette action. Nous avons en effet offert plus de 10 tonnes de pommes et de poires à nos courtiers et à nos assurés en soutien aux producteurs locaux suite à l'embargo russe. Une action qui reflète notre ADN d'agitateur au travers d'une communication détonante et sympathique appréciée de notre réseau.

Notre réseau

Autre fait marquant de cette année 2014 : la croissance des demandes spontanées de courtiers désireux d'intégrer notre réseau. Le nombre de bureaux partenaires connaît une importante croissance et nous bénéficions d'une image de plus en plus positive ainsi que d'un positionnement de plus en plus important dans des bureaux de courtage de qualité, toutes tailles confondues.

Ce développement est le fruit de l'attention que nous consacrons aux trois points forts évoqués ci-avant que sont notre créativité produit, la qualité de notre service et notre communication agitée. Des points forts que nous aimons renforcer par un soutien unique de nos courtiers partenaires via notamment la formation, la mise à disposition d'outils (Grille Corpus, plateforme Twin Peaks II, etc.), ou encore notre grande réactivité.

4. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice (Article 96, 2° du Code des sociétés)

Le Conseil d'administration n'a pas connaissance d'événements importants survenus après la clôture de l'exercice au sens de l'article 96, 2° du Code des sociétés.

5. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société (Article 96, 3° du Code des sociétés)

Le conseil d'administration n'a pas connaissance de risques ou incertitudes particulières susceptibles d'influencer négativement le développement de la société.

6. Activités en matière de recherche et de développement (Article 96, 4° du Code des sociétés)

Aedes n'a pas réalisé en 2014 d'activités en matière de recherche et de développement au sens de l'article 96, 4° du Code des sociétés.

7. Existence de succursales de la société (Article 96, 5° du Code des sociétés)

Aedes ne dispose d'aucune succursale.

8. Informations complémentaires obligatoires à insérer en vertu du Code des sociétés (Article 96, 7° du Code des sociétés)

Il n'y a pas d'information complémentaire obligatoire à insérer.

9. Utilisation des instruments financiers par la société (Article 96, 8° du Code des sociétés)

La société ne recourt pas à des placements financiers spéculatifs.

10. Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

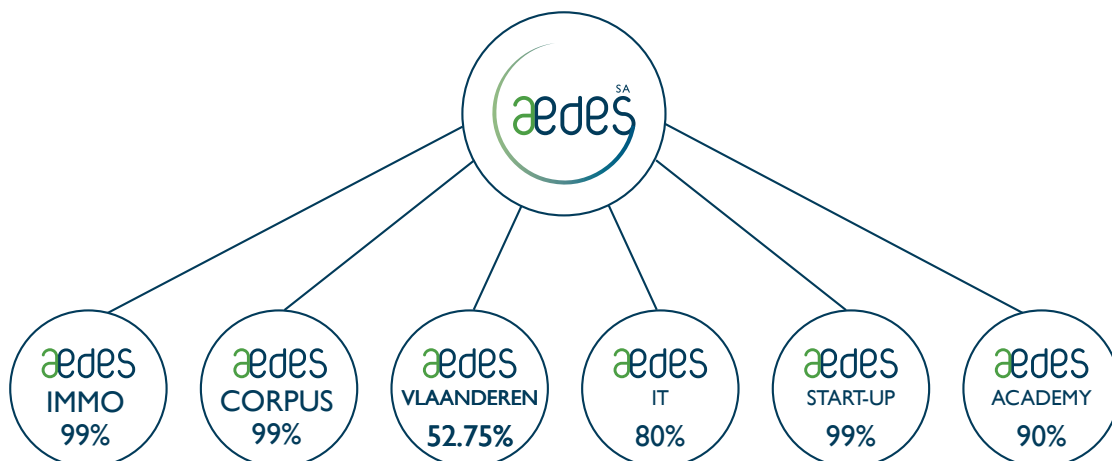
Le risque informatique

Le management Aedes a fixé au premier rang de ses préoccupations la gestion du risque informatique face à une accélération toujours plus grande des évolutions technologiques.

Le risque fournisseur

Dans un contexte de forte croissance, Aedes poursuit ses contacts auprès de différents fournisseurs afin de diversifier et de répartir ses risques.

11. Existence de filiales de la société





Agitateur d'assurances

RAPPORT DU COMMISSAIRE 2014

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société AEDES S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2014, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

Rapport sur les comptes annuels - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société AEDES S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 7.786.840,71 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 391.734,88 EUR.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.



Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société AEDES S.A. au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

La Hulpe, le 11 mai 2015



BDO Réviseurs d'Entreprises Soc. Civ. SCRL
Commissaire
Représentée par Hugues Fronville



Agitateur d'assurances

SA Aedes
Route des Canons 3
5000 Namur

Tel : +32 81 74 68 46
Fax : +32 81 73 04 87

info@aedessa.be
www.aedessa.be

RPM Namur BE 0460.855.809
FSMA 065325A